



Myriam Cecchetti

Luxembourg, le 7 décembre 2022

Concerne : Question élargie FDC

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous envoie par la présente une question élargie que j'aimerais adresser à Monsieur le ministre de la Sécurité sociale. Je tiens à rappeler que ma question orale sur ce même sujet n'a pas pu être évacuée lors de l'heure de questions de la séance du 6 décembre 2022.

Le Fonds de compensation commun au régime général de pension doit se doter d'une nouvelle stratégie d'investissement pour la période quinquennale débutant le 1er janvier 2023. Or en ce début de décembre 2022, sauf erreur de ma part, aucun document à ce sujet n'a encore été transmis aux députés et la commission parlementaire n'a toujours pas été saisie pour en discuter.

Partant, je voudrais poser la question suivante à Monsieur le ministre :

1) Monsieur le ministre peut-il m'informer où en sont les travaux pour la nouvelle stratégie d'investissement du FDC? Est-ce que la nouvelle stratégie sera bien effective au 1er janvier et quels sont les raisons pour lesquels le parlement n'a pas encore été informé sur le contenu de la nouvelle stratégie?

Le 3 décembre 2020, la Chambre des Députés a voté une motion (n°3338) au sujet des politiques d'investissement du FDC et du FSIL. Cette motion invitait notamment le gouvernement à analyser si un aménagement du cadre légal était nécessaire et d'incorporer davantage les critères ESG et les objectifs climatiques de l'accord de Paris lors de la prochaine révision des stratégies d'investissement respectives du FDC. Cette motion invitait aussi le gouvernement à présenter aux commissions parlementaires compétentes les conclusions et les démarches concrètes qui découlent des analyses précitées.

Ainsi, je voudrais encore poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

2) Monsieur le ministre peut-il me dire si les analyses demandées par la motion susmentionnée ont été réalisées et quels sont les éléments concrets en matière de responsabilité environnementale et sociale qui ont été retenus pour la nouvelle stratégie ?

Si d'un point de vue formel une approbation de la Chambre des Députés n'est pas nécessaire pour l'adoption de la nouvelle stratégie d'investissement du FDC, le sujet me semble suffisamment important d'un point de vue politique pour accorder à la commission un droit de regard sur la nouvelle stratégie et pour lui demander au moins son appréciation politique avant l'adoption. D'autant plus que la motion précitée a érigé certaines demandes par rapport à cette révision stratégique.

Dans ce contexte, j'aimerais encore poser la question suivante à Monsieur le ministre :

3) *Quel est le rôle que Monsieur le ministre concède à la Chambre des Députés dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption de la nouvelle stratégie ?*

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Chambre des Députés, l'expression de ma parfaite considération.

Myriam Cecchetti

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Cecchetti', written in a cursive style.

Députée